

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 30 juillet 2015

**DELIBERATION N° 2015/ 7/104 : CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES DE VACATAIRES -
INTERVENANTS EXTERIEURS AU CONSERVATOIRE**

L'an deux mille quinze, le jeudi 30 juillet à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 juillet 2015 .

Présents Titulaires : 38

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Anne ALASSANE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 8

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Jean-François GARRIGUES, Pauline BLANC à Valérie RABAULT, Paul GRAND à Christian MOULIS, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Laurence PAGES à Pierre-Antoine LEVI, Christian PEREZ à Marie-Claude BERLY, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

Absents Excusés : 5

Mesdames, Messieurs, Roger CATUSSE, Alain CRIVELLA, José GONZALEZ, Véronique MALY, Isabelle SOULAYRES.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Martial DEJEAN

**Monsieur Pierre BONNEFOUS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 23 juillet 2015,

Considérant la nécessité de donner une base juridique exécutoire aux recrutements temporaires de vacataires participant à des manifestations organisées par le Conservatoire et :

- occupant un emploi non permanent, en dehors de toute considération de volume horaire,
- bénéficiant d'une rémunération attachée à l'acte (autant d'actes, autant de vacations),
- effectuant une tâche précise et déterminée dans le temps (de courte durée), mais peu prévisible dans le temps de façon certaine,

Je vous propose,

↳ d'autoriser Madame la Présidente, pour la saison culturelle 2015-2016, à :

Créer les emplois temporaires suivants pour la saison culturelle :

Service : Conservatoire,

Activité :

Type de vacations	Rémunération	Volant maximum prévisionnel
Jury d'examen	20 euros nets/h	120 heures
Master class/stages	40 euros nets/h	130 heures
Interventions musiciens:		
services de répétitions	50 euros pour un service de 3 heures	80 vacations de 3 heures
concert	100 euros par concert	50 concerts
récitation	300 euros la prestation	4 récitals

↳ De dire que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, sur le chapitre 012 consacrés aux dépenses du personnel.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

↳ d'autoriser Madame la Présidente, pour la saison culturelle 2015-2016, à :

Créer les emplois temporaires suivants pour la saison culturelle :

Service : Conservatoire,

Activité :

Type de vacations	Rémunération	Volant maximum prévisionnel
Jury d'examen	20 euros nets/h	120 heures
Master class/stages	40 euros nets/h	130 heures
Interventions musiciens:		
services de répétitions	50 euros pour un service de 3 heures	80 vacations de 3 heures
concert	100 euros par concert	50 concerts
récitation	300 euros la prestation	4 récitals

↳ De dire que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, sur le chapitre 012 consacrés aux dépenses du personnel.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

<p>La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :</p> <p>De sa transmission en Préfecture le : 03 AOUT 2015</p> <p>De sa publication le : 03 AOUT 2015</p> <p>et/ou notification le :</p>
--

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 31 juillet 2015

La Présidente,
Brigitte BAREGES

